



Newsletter

ameli.fr



caf.fr

de la Protection Sociale

Newsletter n°20
4^{ème} trimestre 2025

NOS RENDEZ-VOUS (événements proposés)

Septembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

CPAM & CAF

▶ **[Rendez-vous Etudiants du 16 septembre au 21 octobre]** : Des collaborateurs de la CAF et la CPAM du Var seront présents à l'Université de Toulon, de Draguignan et de La Garde pour mener des actions d'Allez-vers les étudiants. Retrouvez le calendrier des présences des [collaborateurs CPAM sur ameli.fr](#), et des [conseillers Caf sur caf.fr](#).

CPAM

▶ **[Octobre Rose]** : C'est le début d'Octobre rose ! La CPAM du Var sera présente dans la fan zone du RCT avant la rencontre Toulon – Pau le 4 octobre pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein. D'autres animations sont prévues dans tout le département. Pour en savoir plus consulter [ameli.fr](#) > Actualités

▶ **[Ateliers Futurs parents « Santé et prévention » le 2 octobre]** : En visioconférence de 12h30 à 14h, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

CPAM & CAF

▶ **[Ateliers Futurs parents « Droits et démarches » le 17 octobre]** : En visioconférence de 10h à 11h30, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

FRANCE TRAVAIL

▶ **[Cité une femme - 8ème édition le 1er octobre]** : Un dispositif pour les femmes de moins de 25 ans en QPV, motivées et prêtes à l'emploi, avec réunion d'info animée par France Travail et le RCT.

▶ **[ROAD TRIP d'hiver le 6 octobre]** : Découverte des métiers et des opportunités saisonnières à Saint Raphael.

▶ **[Journée de l'entrepreneur le 7 octobre]** : Un rendez-vous incontournable à Saint Raphael pour tous ceux qui souhaitent créer, reprendre ou développer une entreprise sur le territoire !

▶ **[Forum de l'emploi le 13 octobre]** : pour mettre en relation les demandeurs d'emploi et les acteurs économiques, tous secteurs d'activité confondus. RDV à Sollies Pont de 13h à 17h.

[Retrouvez tous les événements proposés par France Travail ICI.](#)

CAF

▶ **[LaCafÀVosCôtés]** : Comme chaque année, la Caf procède en janvier au recalcul des droits aux prestations. Une page spéciale «Renouvellement des droits» sera mise en ligne sur [caf.fr](#).

CPAM

▶ **[Ateliers Futurs parents « Santé et prévention » le 7 novembre]** : En visioconférence de 12h30 à 14h, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

CPAM & CAF

▶ **[Ateliers Futurs parents « Droits et démarches » le 24 novembre]** : En visioconférence de 10h à 11h30, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

Novembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

Décembre

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

CPAM

▶ **[Ateliers Futurs parents « Santé et prévention » le 2 décembre]** : En visioconférence de 12h30 à 14h, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

CPAM & CAF

▶ **[Ateliers Futurs parents « Santé et prévention » et « Droits et démarches » le 11 décembre]** : En présentiel à Brignoles de 11h à 13h. Consultez l'agenda et inscrivez-vous aux ateliers « [Santé et prévention](#) » [ICI](#) et « [Droits et démarches](#) » [ICI](#).

▶ **[Ateliers Futurs parents « Droits et démarches » le 19 décembre]** : En visioconférence de 10h à 11h30, consultez l'agenda et inscrivez-vous : [ICI](#).

Mobilisation contre le cancer pediatrique



Chaque année en septembre, la campagne Septembre en Or sensibilise à la lutte contre le cancer de l'enfant. Lancée en hommage à Noé, décédé à 10 ans d'un cancer, cette initiative menée par Frédéric Lemos et l'Institut Gustave Roussy vise à financer la recherche et améliorer les traitements. L'objectif est aussi de sensibiliser le grand public sur les cancers de l'enfant.

Le ruban doré, symbole de cette mobilisation, permet d'afficher son soutien aux 1 800 enfants de moins de 15 ans diagnostiqués chaque année en France. Si 80 % d'entre eux guérissent, 20 % ne répondent toujours pas aux traitements, et deux tiers conservent des séquelles.

Parmi les événements phares, la course Enfants sans Cancer organisée par Imagine for Margo permet de récolter plus d'1,5 million d'euros pour la recherche. Partout en France, conférences, marches, collectes, et événements solidaires auront lieu pour sensibiliser et rassembler. Les dons servent à financer quatre axes majeurs : la génétique, l'immunothérapie, l'accompagnement post-cancer et l'amélioration du parcours de soin.

Source : <https://www.ligue-cancer.net/septembre-en-or>

NOS SERVICES EN LIGNE

Jeunes : les bons réflexes dès la majorité

A 18 ans c'est la majorité mais on devient aussi un assuré ! Inciter les jeunes aux bons réflexes de l'Assurance Maladie c'est leur permettre d'avoir un dossier administratif bien à jour et d'être bien remboursés de leurs frais de santé.

Tout commence avec la création du [compte ameli](#) :

Dès leur majorité, les jeunes de 18 ans peuvent créer leur compte ameli et bénéficier de la prise en charge de leurs soins sous leur propre numéro de sécurité sociale.

La création d'un compte ameli est rapide et se fait en quelques clics. Il suffit simplement de renseigner :

- son numéro de sécurité sociale ;
- le numéro de série de sa [carte Vitale](#), situé sur le côté droit de la carte ;
- le RIB connu par l'Assurance Maladie. Il s'agit généralement du RIB du parent auquel il était auparavant rattaché.

Consulter la vidéo « [Jeunes de 18 ans, pourquoi et comment créer votre compte ameli ?](#) » sur YouTube.

Une fois le compte ameli créé, on peut **remplacer le RIB de son parent par son propre RIB**.

En l'absence de RIB parental connu, il faut, avant de créer son propre compte ameli, transmettre par courrier postal son propre RIB à sa caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) en précisant son numéro de sécurité sociale.



**Dès 18 ans,
faites des trucs
interdits aux 18**

- Créez votre compte ameli
- Déclarez votre médecin traitant
- Transmettez votre RIB
- Mettez à jour votre carte Vitale

ameli.fr

Arrêt de travail : nouveau formulaire papier sécurisé

 Environ 80 % des arrêts de travail prescrits sont dématérialisés. En effet c'est le professionnel de santé qui le transmet en ligne depuis son ordinateur, directement à l'Assurance Maladie.

Cependant lorsque cela n'est pas possible, un avis d'arrêt de travail papier est remis au patient. Depuis le 1er juillet, une nouvelle version sécurisée de ce formulaire papier est obligatoire pour diminuer les risques de fraudes.

Après une période de tolérance pendant l'été, tout ancien formulaire papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance Maladie à partir du 1er septembre 2025.

 Pour en savoir plus :

→ <https://www.ameli.fr/var/assure/actualites/arrêt-de-travail-le-formulaire-papier-en-version-securisee-devient-obligatoire>

→ https://www.bonsreflexes.ameli.fr/en_arret_de_travail.html

QUE FAIRE SI VOTRE ARRÊT DE TRAVAIL EST REFUSÉ ?



Si votre formulaire n'est pas sécurisé, vous recevrez un message dans votre compte ameli ou un courrier vous indiquant que votre arrêt de travail n'est pas conforme. Vous devrez alors recontacter votre médecin pour obtenir un nouvel arrêt avec le formulaire sécurisé.

C'est indispensable pour le versement de vos indemnités journalières.

LES BONS RÉFLEXES À ADOPTER :



- Demandez à votre médecin de transmettre votre arrêt de travail en ligne à votre caisse d'assurance maladie (volets 1 et 2). Vous n'aurez qu'à envoyer le volet 3 à votre employeur ou à France Travail si vous êtes demandeur d'emploi.



- Consultez les délais de traitement de votre arrêt de travail dans votre compte ameli, rubrique « Mes démarches ».

Notre système de santé,
c'est aussi à chacun d'en prendre soin.

Retrouvez tous les bons réflexes sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)



Activité sportive et certificat médical

Qui dit rentrée, dit reprise des activités ! Pour permettre aux assurés comme aux médecins de gagner du temps, la liste des disciplines dont la pratique sportive exige un certificat médical a été réduite (depuis 2023).

Une infographie très claire représentant les différentes situations est disponible en lien ci-dessous, ainsi qu'un simulateur afin de ne pas se rendre chez le médecin pour rien !

→ Infographie > <https://www.ameli.fr/var/assure/actualites/inscriptions-sportives-pour-la-rentree-le-certificat-medical-n-est-pas-toujours-obligatoire>    

→ Simulateur (site service-public.fr) > <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51612>

Comment trouver un médecin traitant dans le Var

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) peuvent aider les assurés de leur territoire à trouver un médecin traitant.

En fonction du lieu de résidence, l'assuré peut s'adresser à ces regroupements de professionnels de santé qui couvrent l'ensemble du territoire varois ([voir la cartographie](#)).

Un formulaire est disponible sur le site de chaque CPTS en fonction du territoire :

- CPTS Dracénie Provence Verdon : <https://cptsdracenie.fr/index.php/projets/groupe-de-travail-acces/formulaire-de-demande-de-medecin-traitant/> ;
- CPTS du Golfe : <https://cptsdugolfe.com/medecin-traitant/> ;
- CPTS Hyères et îles d'or : <https://cpts-hyeresetilesdor.fr/medecin-traitant/> ;
- CPTS Est Var Pays de Fayence : <https://cpts-paysdefayence.site-sante.fr/services/1032> ;
- CPTS Pays des Maures - Littoral : <https://www.cpts-paysdesmaureslittoral.fr/page/1829527-recherche-medecin-traitant> ;
- CPTS Provence Verte : <https://www.cpts-provenceverte.com/recherche/> ;
- CPTS Var Ouest : <https://cpts-varouest.com/je-nai-pas-de-medecin-traitant-3/> ;
- CPTS Var Esterel Méditerranée : <https://cpts-vem.fr/contact/> ;
- CPTS Cœur du Var : <https://www.cpts-coeurduvar.fr/> ;
- CPTS Vallée du Gapeau : <https://cpts-valleedugapeau.fr/trouver-un-medecin-traitant/> ;
- CPTS La Seyne Toulon Ouest : <https://www.cpts-lsto.fr/patients> ;
- CPTS Toulon Littoral : <https://cpts-toulon.fr/trouver-un-medecin-traitant/> ;
- CPTS Var Provence Méditerranée : <https://cpts-vpm.fr/>.

Pour rappel : le médecin traitant coordonne le parcours de soins, et assure le suivi médical personnalisé. Il permet une prise en charge optimale des soins ainsi qu'un meilleur remboursement par la caisse d'assurance maladie.

Le papillomavirus ou HPV : le rattrapage vaccinal

La Haute Autorité de Santé élargit la population pouvant procéder à un rattrapage vaccinal contre le papillomavirus. Il concerne désormais tous les hommes et les femmes jusqu'à 26 ans révolus.

L'objectif est d'augmenter la couverture vaccinale et de réduire les inégalités liées au genre et à l'orientation sexuelle. La HAS rappelle dans le même temps que la priorité reste la vaccination de la population cible principale, à savoir les adolescents âgés de 11 à 14 ans, filles et garçons.

La vaccination de rattrapage, avec le vaccin Gardasil 9, était jusqu'à maintenant prise en charge :

- pour les hommes et les femmes hétérosexuels jusqu'à 19 ans ;
- et jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

La vaccination est désormais possible jusqu'à 26 ans, quelle que soit l'orientation sexuelle.



Schéma vaccinal selon les situations :

- Le schéma vaccinal contre les papillomavirus humains se compose de 2 doses espacées de 5 mois minimum, pour les filles et les garçons de 11 à 14 ans.
- En rattrapage, de 15 à 19 ans, le schéma vaccinal est de 3 doses.
- Jusqu'à l'âge de 26 ans révolus, pour les hommes et les femmes, le schéma vaccinal est de 3 doses.

France Travail Pro : les services à destination des entreprises



Rechercher des candidats, publier des offres, réaliser des démarches administratives et réglementaires, estimer le coût d'un salarié

Les aides à l'embauche, l'immersion professionnelle...

Rendez-vous ICI : <https://entreprise.francetravail.fr/accueil-connecte/>

Votre projet de formation

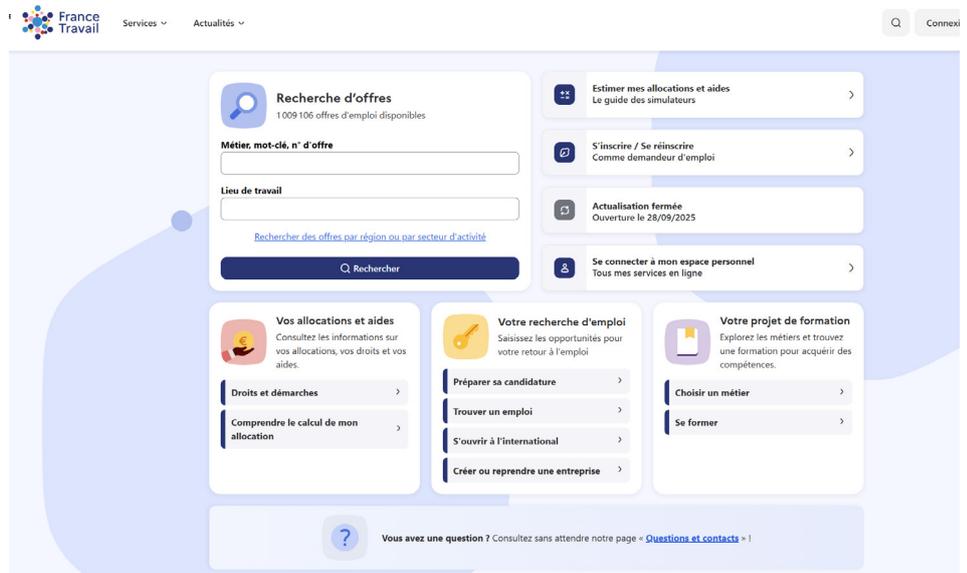
Explorez les métiers et trouvez une formation pour acquérir des compétences.

Découvrez les **6 étapes** pour construire votre projet professionnel !

- 1 → Faire le point sur soi
- 2 → Découvrir les métiers
- 3 → Choisir un métier qui recrute
- 4 → Choisir un métier qui me plaît
- 5 → Identifier les attendus pour ce métier
- 6 → Se former ou candidater

Rendez-vous ICI :

<https://www.francetravail.fr/accueil/>



Assistants/assistants maternel(le)s et parents employeurs



Les rubriques :

- Je suis assistante maternelle : vous accueillez à votre domicile ou en crèche de jeunes enfants confiés par leurs parents
- Je suis parent employeur : vous employez ou vous souhaitez employer une personne pour garder vos enfants

Retrouvez le guide des simulateurs d'allocations et aides, les réponses concernant le calcul des allocations....

Rendez-vous ICI : <https://www.francetravail.fr/informations/assistantes-maternelles.html>

MétierScope : explorez les possibles



Pour vous aider à choisir votre prochain emploi, retrouvez toutes les informations sur les métiers, les compétences et les services utiles pour mettre en place votre projet.

Différentes façons de découvrir les métiers : listes des métiers, secteurs d'activité, centres d'intérêt, métiers d'avenir.

Rendez-vous ICI : <https://candidat.francetravail.fr/metierscope/>

Le dispositif AvenirPro

Le dispositif AvenirPro a pour objectif de préparer les élèves en dernière année de lycée professionnel à leur insertion sur le marché du travail en leur fournissant les clés pour favoriser l'accès à leur 1er emploi.

AvenirPro se fonde sur 2 piliers :

- Le soutien du Réseau Pour l'Emploi (RPE) aux équipes éducatives pour développer les actions favorisant le lien avec le milieu professionnel.
- L'intervention du RPE auprès des lycéens professionnels pour préparer et sécuriser leur future entrée sur le marché du travail.



France Travail (FT) et les Missions Locales (ML) proposent aux élèves de dernière année de baccalauréat professionnel ou de Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) de l'ensemble des lycées professionnels (selon une répartition de 50/50 des lycées professionnels publics et privés sous contrat ainsi que des sections professionnelles de lycées généraux) un parcours commun composé de :

- 4 sessions thématiques, d'1h30 à 2h, en collectif, pour aider les lycéens à mieux se connaître, comprendre le marché du travail, organiser leur recherche d'emploi et préparer leurs entretiens.
- Des permanences dans les lycées pendant l'année scolaire pour répondre aux besoins individuels des lycéens sur le champ de l'insertion professionnelle.
- Des actions mutualisées avec les Bureaux Des Entreprises (BDE) des lycées professionnels, pour favoriser les rencontres entre les lycéens et l'environnement professionnel (connaissance des attentes des employeurs, développement du réseau professionnel, saisie d'opportunités sur le bassin d'emploi...).
- un suivi des jeunes après la fin de l'année scolaire, en articulation avec l'action des équipes pédagogiques, pour sécuriser la transition entre la formation initiale et l'insertion professionnelle.

Coconstruit entre FT, les ML et la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO), AvenirPro est mis en œuvre en synergie avec les équipes éducatives des lycées professionnels : Bureau Des Entreprises (BDE), équipes de direction, équipes pédagogiques et professeurs référents des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMF).

Cette collaboration vise à créer les conditions de co-construction et de développement d'initiatives venant enrichir le parcours des lycéens et encourager leur autonomie dans leurs démarches professionnelles.

Rendez-vous ICI : <https://eduscol.education.fr/2224/reforme-des-lycees-professionnels>

Journée "Le Sport est essentiel" – Zénith de Toulon, 1er octobre

LE SPORT EST ESSENTIEL
1^{er} OCTOBRE 2025
ZÉNITH DE TOULON, 83000 Toulon

Une journée pour une France en forme !

AU PROGRAMME

- Animations ludiques et sportives
- Forum Sport & Emploi
- Conférences - Sport & Santé : cap sur l'action locale

Ouvert à tous !
Inscription gratuite sur : www.lesportestessentiel.com

Organisé par

Avec le patronage de

Partenaires nationaux

Soutiens officiels

Un après-midi fort en énergie avec le dispositif « Stade vers l'emploi – Forum Sport/ Emploi », organisé avec France Travail, de 13h à 17h.

🔍 Au programme :

- **Pratique sportive collective** : candidats et chefs d'entreprise (incognito !) se rencontrent autrement, sur le terrain.
- **Job dating** : une occasion unique de découvrir les opportunités d'emploi et de formation qu'offre la filière sport & loisirs sur notre territoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Infos législation

ÉVOLUTION DU CMG

À partir de la rentrée, le **Complément de libre choix du mode de garde (CMG)** évolue pour mieux prendre en compte les besoins des familles, notamment monoparentales et en garde alternée.

Pour renforcer l'accompagnement des familles les plus modestes dans la garde de leurs enfants par un(e) assistant(e) maternel(le) ou par une garde à domicile, le complément libre choix du mode de garde (CMG) emploi direct fait l'objet de trois nouvelles mesures, dont les deux premières entreront en vigueur au 1er septembre 2025 :

"Linéarisation" CMG emploi direct

Harmoniser les modalités de calcul en prenant en compte la situation réelle de la famille

Septembre 2025

- Un nouveau mode de calcul du CMG rémunération plus personnalisé qui prendra en compte la situation réelle de chaque famille. Il s'adaptera au nombre d'heures de garde effectif et tiendra compte des ressources du foyer, du nombre d'enfants à charge, ainsi que du tarif horaire selon le mode de garde choisi. Un dispositif transitoire sera mis en place pour atténuer l'impact sur certaines familles, sous réserve qu'elles remplissent les conditions requises.

Extension au-delà de 6 ans

Étendre le bénéfice du CMG aux enfants âgés de 6 à 12 ans à la charge d'une famille monoparentale (contre 6 ans, couple ou isolé)

Septembre 2025

- L'extension du bénéfice du CMG aux familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants âgés de 6 à 12 ans.

Ouverture en cas de résidence alternée

Permettre l'accès au bénéfice du CMG à chacun des parents d'un enfant en résidence alternée (Création d'un nouveau droit)

Décembre 2025

- L'ouverture du CMG à chaque parent d'un enfant en résidence alternée, au 1er décembre 2025.

Depuis le 16 juin 2025, des simulateurs en ligne sont disponibles via l'Urssaf service Pajemploi pour estimer le reste à charge et le montant du complément transitoire du CMG emploi direct. La simulation des droits du CMG structure est accessible sur le portail mesdroitssociaux.

LA CARTE FAMILLES NOMBREUSES

Mariés, pacsés, en famille recomposée ou monoparentale, les usagers y ont droit dès 3 enfants (dont 1 mineur) ou 5 majeurs. Elle permet de bénéficier notamment de réductions sur les transports, et les loisirs. La demande est simple, rapide, et la carte existe aussi en version dématérialisée.

LE FORMULAIRE D'ARRÊT DE TRAVAIL SÉCURISÉ DEVIENT OBLIGATOIRE

Afin de limiter la fraude et les usurpations d'identités des prescripteurs, il est désormais obligatoire pour les médecins qui ne font pas d'arrêts de travail dématérialisés d'utiliser un Cerfa sécurisé n°10170*07.

Depuis le 1er juillet 2025, l'utilisation du formulaire Cerfa sécurisé pour les avis d'arrêt de travail (AATe) devient obligatoire.

Soit de manière dématérialisée, directement par le professionnel de santé, via le service Ameli pro, soit au format papier, si le professionnel de santé l'a remis à l'utilisateur.

- Attention : le dépôt des arrêts de travail papier n'est plus accepté sur le service en ligne dépôt de documents de la MSA.
- Les assurés ayant un arrêt de travail papier doivent obligatoirement adresser l'original par courrier postal à la MSA : MSA Provence Azur CS 70001 13416 Marseille cedex 20

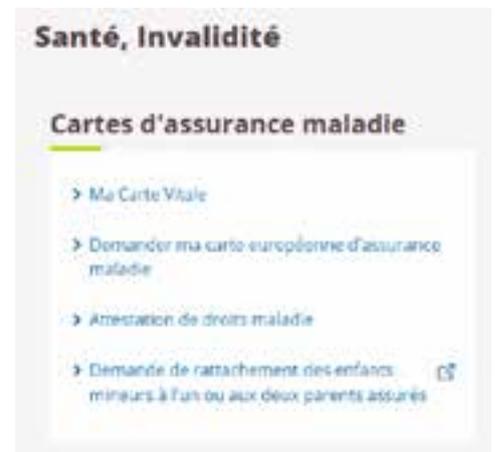
2 - Nouveautés des Services en ligne

DROITS SANTÉ : "DEMANDE DE RATTACHEMENT DES ENFANTS MINEURS À L'UN OU AUX DEUX PARENTS ASSURÉS"

Un nouveau service en ligne permet aux adhérents de réaliser cette demande.

Les assurés peuvent y accéder soit depuis leur espace privé MSA, soit en se connectant directement sur le site de « Démarches Simplifiées ». Ils ont la possibilité de saisir leur demande en ligne, de déposer les pièces justificatives, d'en suivre l'avancement et d'échanger si nécessaire avec leur caisse.

L'accès depuis l'espace privé MSA se fait en choisissant l'onglet > services et démarches > mes services > santé, invalidité



Le Service en ligne renvoie sur le site démarches simplifiées nécessitant de se connecter via [FranceConnect](#)

Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux deux parents assurés

Temps de remplissage estimé : 20 min (variable selon les options choisies)

Commencer la démarche

Se créer un compte avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.

 S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ? 

ou

[Créer un compte démarches-simplifiées.fr](#) [J'ai déjà un compte](#)

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (ARS)

Cette allocation aide à financer les dépenses occasionnées par la rentrée scolaire des enfants âgés de 6 à 18 ans. Pour un enfant de 16 ans ou plus, il est nécessaire d'effectuer une déclaration de situation auprès de la MSA pour recevoir l'ARS.

Pour les enfants de 6 à 15 ans

Si l'usager bénéficie déjà de prestations auprès de la MSA, l'allocation est versée automatiquement.

Pour les enfants de 16 à 18 ans

- Pour les enfants nés entre le 16 septembre 2007 et le 31 décembre 2009 inclus, il faut déclarer à la MSA que l'enfant est toujours scolarisé ou en apprentissage pour la rentrée 2025-2026. Cette démarche s'effectue directement en ligne depuis « l'espace privé ». Important : la déclaration via le Service en ligne permet d'assurer un paiement avant la rentrée scolaire, plus rapide que par courrier, avec paiement soit en septembre (si déclaration effectuée avant le 18 août) soit en octobre (si déclaration effectuée avant le 18 septembre).



POUR RAPPEL : PRIME D'ACTIVITÉ, LA DÉCLARATION EST PRÉ-REMPLE !

Des évolutions interviennent dans le cadre de la réforme de la Solidarité à la source.

À partir du 1er juillet, la déclaration trimestrielle de ressources pour les bénéficiaires de la Prime d'activité se simplifie. La déclaration sera désormais pré-remplie avec les ressources récupérées automatiquement auprès des employeurs et de plusieurs organismes (France Travail, MSA...). Aussi, les mois à déclarer changent : en juillet, il faut déclarer les ressources versées pour les mois de mars, avril et mai.

Comment ça fonctionne ?

- D'abord, inviter l'usager à vérifier.
- Puis valider les ressources pré-affichées.
- Ensuite, déclarer tout autre type de ressources (pensions alimentaires, revenus professionnels de travailleurs indépendants, revenus perçus à l'étranger...).
- Enfin valider la déclaration.

À savoir : la correction fera l'objet d'une vérification.

LA CARTE VITALE SUR UNE APPLICATION



Pour tous les utilisateurs de France Identité, l'appli carte Vitale est désormais disponible sur tout le territoire. Elle permet d'accéder depuis un smartphone aux mêmes services que la carte Vitale physique et est gratuite et sécurisée. Ainsi, les éléments administratifs étant centralisés, cela permet d'optimiser la prise en charge des soins. Toujours à portée de main, toujours à jour et sécurisée, il est important de la télécharger !



Familles : une page dédiée à la rentrée scolaire

La rentrée, c'est une étape importante pour les enfants, les jeunes et leurs familles, mais aussi un moment où les dépenses s'accumulent. Pour vous accompagner au mieux, la Caf du Var met à votre disposition une nouvelle page dédiée sur caf.fr avec toutes les informations utiles pour bien préparer cette période.

Quelles aides sont disponibles :

- 
L'allocation de rentrée scolaire 2025
 Versée sous conditions de ressources, elle soutient les familles ayant un enfant scolarisé de 6 à 18 ans pour faire face aux dépenses de rentrée.
- 
L'aide aux activités culturelles et artistiques
 Pour permettre aux enfants de 6 à 11 ans de pratiquer une activité culturelle ou artistique au sein d'une structure, tout en allégeant le coût pour les familles.
- 
L'aide Coup de pouce
 Une aide ponctuelle pour les familles rencontrant des difficultés financières passagères, afin d'aborder la rentrée plus sereinement.
- 
L'aide pour les études supérieures
 Elle accompagne les familles ayant un jeune de moins de 21 ans poursuivant des études post-bac (Bac+1, Bac+2, Bac+3) afin de les soutenir dans ce parcours.
- 
L'aide à l'autonomie des jeunes
 Elle favorise le parcours des jeunes quittant le domicile familial dans le cadre d'un projet professionnel ou d'insertion, accompagnés par un service social ou une association.
- 
Toutes les aides et les rendez-vous avec les conseillers Caf pour les étudiants
 Bourses, APL, aides spécifiques pour les alternants, jeunes salariés ou en recherche d'emploi...



Etudiants : simplifiez l'accès à leurs droits



Vous accompagnez des étudiants dans leur recherche de logement et leurs premières démarches administratives ? La demande d'aide au logement se fait désormais simplement, rapidement et entièrement en ligne sur caf.fr.

Comment les guider concrètement ?

- Simulation en ligne : invitez-les à utiliser le simulateur sur caf.fr pour estimer le montant de leur aide avant toute démarche.
- Le bon moment pour faire la demande : dès la signature du bail et l'emménagement, afin de faciliter le traitement du dossier et le versement de l'aide.
- Suivi en temps réel : grâce à leur espace personnel sur caf.fr, les étudiants suivent l'avancement de leur dossier, reçoivent des notifications et peuvent compléter les pièces manquantes en ligne.

Pour vous aider à relayer ces informations, la Caf du Var met à votre disposition :

- une [page dédiée](#) sur caf.fr ;
- un [dépliant pratique](#) recensant les étapes, bonnes pratiques et astuces pour gagner du temps et bénéficier rapidement de l'aide.



Etudiants : les conseillers Caf à votre rencontre sur les campus varois !

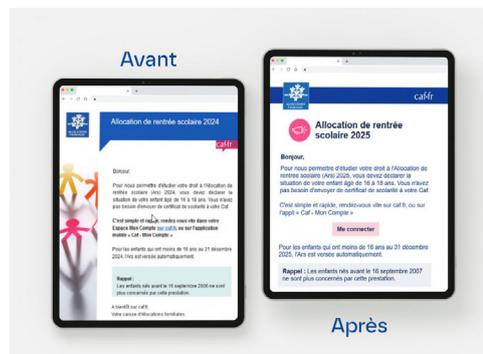
Tous les mardis, du 16 septembre au 21 octobre et de 11h30 à 13h30, des conseillers Caf seront disponibles sur les campus de La Garde, Toulon et Draguignan, pour accompagner les étudiants varois.

Retrouvez le [calendrier des déplacements](#) et plus d'informations [ICI](#).

Mails Caf : une présentation plus claire depuis juillet

Depuis juillet, les mails envoyés par la Caf ont une nouvelle présentation, plus lisible et facile à comprendre pour les usagers.

Ils restent fiables et sécurisés.



Bailleurs : campagne loyer 2025

À partir du 1er janvier 2026, le renouvellement automatique des aides au logement se fera sur la base du loyer de juillet 2025 communiqué par les bailleurs.

Ce que doivent faire les propriétaires :

- Déclarer rapidement le loyer via nos services en ligne avec les identifiants fournis par la Caf.

 Période de déclaration en ligne : du 12 juillet 2025 au 31 mars 2026.

Cette démarche permet d'assurer la continuité du versement des aides aux locataires sans interruption.

 Besoin d'aide ou d'explications pas à pas ? Les propriétaires bailleurs peuvent consulter [la page dédiée du site partenaires de la Caf du Var](#), avec tutoriels et conseils pratiques.

Inclusion handicap : des infos utiles et des relais concrets pour les familles



Pour la 3ème année consécutive, la Caf du Var publie sa newsletter consacrée à l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Ce que vous y trouverez :

- des initiatives locales portées par nos partenaires et soutenues par la Caf ;
- des ressources pour les familles, les personnes concernées et leurs aidants ;
- des actions concrètes autour de l'accompagnement des parents, de la scolarité, des activités extrascolaires, des vacances et des loisirs, du sport et de la vie d'adulte.

Toutes les initiatives présentées sont menées par des professionnels identifiés : familles, aidants et partenaires peuvent donc s'y orienter directement pour trouver un appui adapté.

Pour la découvrir, rendez-vous sur [la page dédiée](#).

Allo Parents 83 : une voix, un soutien

Vous accompagnez des parents en difficulté ou en questionnement ?

Le service Allo Parents 83 leur offre :

- un espace d'écoute gratuit et confidentiel pour parler d'éducation ou de la relation avec leur enfant ;
- la possibilité de partager leurs inquiétudes ou un moment difficile ;
- une orientation vers les structures locales adaptées à leur situation.

- 📞 Un seul numéro à retenir : 07 55 58 87 93
- 🕒 Horaires d'écoute : lundis, mardis et jeudis de 12h à 14h

Animée par des professionnels de l'École des Parents et des Educateurs du Var, cette ligne constitue un premier appui pour rompre l'isolement et aider les parents à retrouver confiance.

Partenaires : le site partenaires s'enrichit de nouvelles fonctionnalités !



Le palier 2 du site www.caf83-partenaires.fr est lancé, avec de nouvelles fonctionnalités pensées pour vous faciliter la vie et renforcer notre coopération.

Ce qui change avec le palier 2 ?

- Une info personnalisée : choisissez les thématiques qui vous concernent en créant votre profil, et recevez uniquement les actualités et événements qui vous intéressent.
- Inscription en 2 clics aux événements : participez facilement aux webinaires de la Caf du Var et restez informé pour ne rien rater.
- Trouver facilement son contact Caf : trouvez rapidement le bon interlocuteur selon votre secteur, vos missions ou vos besoins grâce au trombinoscope interactif.

Découvrez-le, testez-le... et partagez-le autour de vous !
www.caf83-partenaires.fr



Sans oublier Tipi : l'appli qui simplifie la vie des parents

Cette application accompagne les parents à chaque étape de la parentalité, avec des contenus à lire, à écouter... et même à partager en famille



Le Baromètre de satisfaction des partenaires est de retour pour 2025



Du 11 septembre au 10 octobre, participez au baromètre de satisfaction Partenaires 2025 !

Dans le cadre de la démarche Caf&Co, la Caf du Var relance en 2025 son baromètre annuel de satisfaction des partenaires.

Créé en 2020, ce rendez-vous est l'occasion pour toutes les structures partenaires de partager leurs avis, leurs attentes et leurs propositions. L'objectif ? Améliorer ensemble nos services, renforcer la coopération et faciliter le quotidien des partenaires comme des usagers.

Comment participer ?

- 📅 L'enquête est ouverte jusqu'au 10 octobre 2025.
- 🕒 Comptez environ 10 minutes

Vous avez dû recevoir un message personnalisé avec un lien d'accès direct à l'enquête. Si ce n'est pas le cas, ou pour répondre dès maintenant :

[Accéder au baromètre de satisfaction partenaires 2025](#)

Votre participation est essentielle. Elle nous permet de co-construire des solutions concrètes et de renforcer une coopération partenariale fondée sur l'écoute et l'efficacité partagée.